



Département du Calvados
Mairie de TREVIÈRES
17 Place Charles Delangle
14710 TREVIÈRES

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Odile BISSON.

Étaient présents :

Odile BISSON, Rosemaine PERIOT, Frédéric FOUILLET, Valérie TANQUEREL, Bruno MOUCHEL, Benjamin CLEMENT, Fanny MASSON, Loys HERQUIER, Martial LEGROS, Lucie LEGROS, Antoine VAUTIER, Lucie COLINEAU, Anouck RABEC, Laetitia VILLERET

Étaient excusés : Jean-Marie SZUKALO

Le secrétariat de séance a été assuré par Martial LEGROS

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance

| Numéro de délibération | Date | Objet | Résultat |
|------------------------|------------|---|-----------|
| 2026-34 | 22/03/2026 | Election du Maire : Odile BISSON | Approuvée |
| 2026-35 | 22/03/2026 | Nombre d'adjoints : trois (3) | Approuvée |
| 2026-36 | 22/03/2026 | Election des adjoints : 1 ^{er} adjoint – Martial LEGROS 2 ^{ème} adjoint – Rosemaine PERIOT 3 ^{ème} adjoint – Benjamin CLEMENT | Approuvée |
| 2026-37 | 22/03/2026 | Désignation des délégués communautaires : 1- Odile BISSON 2- Martial LEGROS | Approuvée |



| NOMBRE DE MEMBRES | |
|-------------------------------------|----------------|
| Afférents au Conseil Municipal | 15 |
| En exercice | 15 |
| Qui ont pris part à la délibération | 14 |
| DATE DE LA CONVOCATION | 17/03/2026 |
| DATE D’AFFICHAGE | 17/03/2026 |
| N° DELIBERATION | 2026-34 |

RÉUNION du 22 MARS 2026

L’an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Odile BISSON.

Étaient présents :

Odile BISSON, Rosemaine PERIOT, Frédéric FOUILLET, Valérie TANQUEREL, Bruno MOUCHEL, Benjamin CLEMENT, Fanny MASSON, Loys HERQUIER, Martial LEGROS, Lucie LEGROS, Antoine VAUTIER, Lucie COLINEAU, Anouck RABEC, Laetitia VILLERET

Étaient excusés : Jean-Marie SZUKALO

Le secrétariat de séance a été assuré par Martial LEGROS

| DCM n° 2026-34 | Objet de la délibération |
|----------------|--------------------------|
| | ELECTION DU MAIRE |

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l’article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

Madame BISSON Odile : treize voix (13)

Madame BISSON Odile ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 23/03/2026

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20260322-DCM2026-34-DE
Date de télétransmission : 25/03/2026
Date de réception préfecture : 25/03/2026

Signatures :

| Président | Secrétaire |
|-----------|------------|
| | |



| NOMBRE DE MEMBRES | |
|-------------------------------------|----------------|
| Afférents au Conseil Municipal | 15 |
| En exercice | 15 |
| Qui ont pris part à la délibération | 14 |
| DATE DE LA CONVOCATION | 17/03/2026 |
| DATE D’AFFICHAGE | 17/03/2026 |
| N° DELIBERATION | 2026-35 |

RÉUNION du 22 MARS 2026

L’an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures, s’est réuni le conseil municipal de Trevières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Odile BISSON.

Étaient présents :

Odile BISSON, Rosemaine PERIOT, Frédéric FOEILLET, Valérie TANQUEREL, Bruno MOUCHEL, Benjamin CLEMENT, Fanny MASSON, Loys HERQUIER, Martial LEGROS, Lucie LEGROS, Antoine VAUTIER, Lucie COLINEAU, Anouck RABEC, Laetitia VILLERET

Étaient excusés : Jean-Marie SZUKALO

Le secrétariat de séance a été assuré par Martial LEGROS

| | |
|--------------------------|--------------------------|
| DCM n° 2026-35 | Objet de la délibération |
| NOMBRE D’ADJOINTS | |

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :

- **Fixe le nombre des adjoints à trois (3)**
- **Vote : majorité (13 voix pour, 1 voix contre)**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 23/03/2026

Signatures :

| Président | Secrétaire |
|-----------|------------|
| | |



Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20260322-DCM2026-35-DE
Date de télétransmission : 25/03/2026
Date de réception préfecture : 25/03/2026



| NOMBRE DE MEMBRES | |
|-------------------------------------|----------------|
| Afférents au Conseil Municipal | 15 |
| En exercice | 15 |
| Qui ont pris part à la délibération | 14 |
| DATE DE LA CONVOCATION | 17/03/2026 |
| DATE D’AFFICHAGE | 17/03/2026 |
| N° DELIBERATION | 2026-36 |

RÉUNION du 22 MARS 2026

L’an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Odile BISSON.

Étaient présents :

Odile BISSON, Rosemaine PERIOT, Frédéric FOUILLET, Valérie TANQUEREL, Bruno MOUCHEL, Benjamin CLEMENT, Fanny MASSON, Loys HERQUIER, Martial LEGROS, Lucie LEGROS, Antoine VAUTIER, Lucie COLINEAU, Anouck RABEC, Laetitia VILLERET

Étaient excusés : Jean-Marie SZUKALO

Le secrétariat de séance a été assuré par Martial LEGROS

| DCM n° 2026-36 | Objet de la délibération |
|----------------|---------------------------------------|
| | ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE |

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l’article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d’un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l’élection a lieu à la majorité relative. En cas d’égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d’âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

– Liste de Monsieur Martial LEGROS : treize voix (13)

La liste de Monsieur Martial LEGROS ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :

Monsieur Martial LEGROS, 1^{er} adjoint

Madame Rosemaine PERIOT, 2^{ème} adjoint

Monsieur Benjamin CLEMENT, 3^{ème} adjoint

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 23/03/2026

Accusé de réception en préfecture
0112140716 en 0112140716-DCM2026-36-DE
Date de télétransmission : 25/03/2026
Date de réception préfecture : 25/03/2026

Signatures :

| Président | Secrétaire |
|-----------|------------|
| | |



| NOMBRE DE MEMBRES | |
|-------------------------------------|----------------|
| Afférents au Conseil Municipal | 15 |
| En exercice | 15 |
| Qui ont pris part à la délibération | 14 |
| DATE DE LA CONVOCATION | 17/03/2026 |
| DATE D’AFFICHAGE | 17/03/2026 |
| N° DELIBERATION | 2026-37 |

RÉUNION du 22 MARS 2026

L’an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures, s’est réuni le conseil municipal de Trevières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Odile BISSON.

Étaient présents :

Odile BISSON - Maire, Martial LEGROS – 1^{er} adjoint, Rosemaine PERIOT – 2^{ème} adjoint, Benjamin CLEMENT – 3^{ème} adjoint, Frédéric FOILLET, Valérie TANQUEREL, Bruno MOUCHEL, Fanny MASSON, Loys HERQUIER, Lucie LEGROS, Antoine VAUTIER, Lucie COLINEAU, Anouck RABEC, Laetitia VILLERET

Étaient excusés : Jean-Marie SZUKALO

Le secrétariat de séance a été assuré par Martial LEGROS

| DCM n° 2026-37 | Objet de la délibération |
|----------------|--|
| | DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES |

Le conseil municipal de TREVIERES arrête comme suit, pour la durée de son mandat, la composition des délégués au conseil communautaire :

| | | |
|------------------------------------|---------------------|-----------------------|
| 2 délégués dans l’ordre du tableau | Odile BISSON | Martial LEGROS |
|------------------------------------|---------------------|-----------------------|



- **Vote : majorité (13 voix pour, 1 abstention)**


Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 23/03/2026

Signatures :

| Président | Secrétaire |
|---|--|
|  |  |



Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20260322-DCM2026-37-DE
Date de télétransmission : 25/03/2026
Date de réception préfecture : 25/03/2026